



A l'attention des élèves inscrits en Année de césure (AC)

Chers ESCOMiennes et ESCOMiens,

Vous allez passer l'année prochaine souvent loin de l'ESCOM pour la réalisation d'un projet personnel ou d'une immersion en entreprise, cela sera une expérience très enrichissante nous en sommes convaincus.

Néanmoins, vous devez accomplir un certain nombre de démarches administratives pour prétendre conserver votre statut étudiant. Pendant cette année, vous êtes tenus de régler les frais de suivi de l'année de césure ainsi que la CVEC. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter en ligne votre **dossier administratif**.

Vous recevrez, en septembre 2024, par la poste, à l'adresse de correspondance inscrite dans nos fichiers, votre **certificat de scolarité** ainsi qu'une **vignette de mise à jour** de votre badge.

Nous aurons également à communiquer ensemble au cours de l'année 2024-2025 notamment sur le déroulement de votre expérience et sur votre parcours de fin de cursus (options). A cet égard, nous désirons vous informer que seule votre **adresse mail ESCOM** sera utilisée à cet effet. Nous vous invitons donc à vous assurer que celle-ci demeure active et en bon état de fonctionnement et ce, pendant toute la prochaine année scolaire.

Nous vous souhaitons de passer un très bon été ainsi qu'une très belle année remplie de découvertes et d'occasions de développement professionnel mais également personnel. Nous comptons sur votre motivation et implication en tant qu'ambassadeurs de l'école.

Nathalie AMARAL
Responsable Stages et Apprentissage

Pierre Yves TIGREAT
Directeur des Enseignements et des Pédagogies